

ARRETE N° 144/25 / MINESEC DU 28 MARS 2025
portant nomination de responsables au Ministère des Enseignements
Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu** le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

I- DELEGATION REGIONALE DE L'ADAMAOUA

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-BANYO

CETIC BILINGUE DE NGOULORI

Econome : Monsieur **MOUKA Yannick Guy**, Cadre Contractuel d'Administration, matricule **O-082 578**, précédemment en service au CETIC de Ngatti, en remplacement de Monsieur MEFIRE MONGNARE SAIDOU, admis en stage.

II- DELEGATION REGIONALE DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MBAM ET INOUBOU

CETIC BILINGUE DE BOYANGNANO

Econome : Monsieur **MESSIGUI Ambroise**, Agent Contractuel d'Administration, matricule **Y-158 987**, précédemment en service au Lycée Technique de Batchenga, poste vacant.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEFOU ET AFAMBA

CES DE MIMBANG

Econome : Madame NKOUBELINGA Damarisse Rosine, Institutrice de l'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **694 184-M**, précédemment en service au CETIC d'Elat, poste vacant.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NYONG ET KELLE

CETIC DE MANDOUMBA

Econome : Monsieur **BEBGA Elie**, Instituteur de l'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **703 839-C**, précédemment en service au CETIC de Nkeng Likok, poste créé.

CETIC DE NKENG LIKOK

Econome : Monsieur **HONGLA LOGMO Samuel Jean Robert**, Agent de l'Etat, matricule **674 049-F**, précédemment en service au Lycée de Matomb, poste vacant.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NYONG ET MFOUMOU

CES DE MENGUEME-SY

Econome : Monsieur **ABENG Jean Blaise**, Instituteur de l'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **695 949-P**, précédemment en service au Lycée Technique d'Ayos, en remplacement de Monsieur MEFO'O Bienvenu Albert.

CETIC DE NSENANG EDOU

Econome : Madame **NGAH AYISSI Jeanne Yolande**, Agent Contractuel d'Administration, matricule **C-166 950**, précédemment en service au CETIC de Ngada, poste vacant.

CETIC DE MENGANG

Econome : Madame **TSOUGOU Aline Françoise**, Agent Contractuel d'Administration, matricule **780 602-U**, précédemment en service au CETIC d'Ebolakounou, poste vacant.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NYONG ET SO'O

CETIC DE NKOLMETET

Econome : Madame **BELLA NKODO Majolie Denise**, Agent Contractuel d'Administration, matricule **752 514-F**, précédemment en service dans le même établissement, poste vacant.

III- DELEGATION REGIONALE DE L'EXTREME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DIAMARE

CES DE BALDA

Econome : Madame **IYAGANA ALHADJI**, Institutrice de l'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **693 683-V**, précédemment en service au Lycée Technique Bilingue de Maroua, en remplacement de Monsieur MASSOU Jacques, admis à faire valoir ses droits à la retraite.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOGONE ET CHARI

CETIC DE FOTOKOL

Econome : Monsieur **OUMAROU**, Cadre Contractuel d'Administration, matricule **J-082 983**, précédemment en service au Lycée Technique de kousseri, en remplacement de Monsieur IBARMA ADJI, muté.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO DANAY

CES BILINGUE DE POUSS-BAGASSARE

Econome : Monsieur **BONABE Ezechiel**, Agent Contractuel d'Administration, matricule **723 796-Y**, précédemment en service au Lycée Technique de Maga, poste vacant.

CES BILINGUE DE LARA-WARSAYE

Econome : Madame **MABACDE BOUNDETGA Claire**, Agent Contractuel d'Administration, matricule **693490-U**, précédemment en service au Lycée Technique de Gobo, poste vacant.

CES DE DANIGUE

Econome : Madame **FADIMATOU MALAM**, Cadre Contractuel d'Administration, matricule **Q-150 873**, précédemment en service au Lycée Classique de Yagoua, en remplacement de Monsieur DECKISSA David, appelé à d'autres fonctions.

CES DE WALYA

Econome : Monsieur **NDIGALLA Laurent**, Agent Contractuel d'Administration, matricule **W-179 951**, précédemment en service au Lycée au Lycée Technique de Kaélé, pote vacant.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO KANI

CETIC DE TOULOU

Econome : Madame **MASSOUO Rebecca**, Agent Contractuel d'Administration, matricule **V-151 029**, précédemment en service au Lycée Technique de Kaélé, en remplacement de Monsieur MENGHA, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO TSANAGA

CES DE KORTCHI

Econome : Monsieur **BOUBAKARI SADOR**, Agent Contractuel d'Administration, matricule **T-165 337**, précédemment en service au CETIC d'Ouzal, en remplacement de Monsieur SINI GUIVA, appelé à d'autres fonctions.

CES DE MAKANDAI

Econome : Monsieur **NGUIME LARABA BARKI**, Agent Contractuel d'Administration, matricule **A-156 929**, précédemment en service au CETIC de Hina, en remplacement de Monsieur HAMAN DJOUMA, admis en stage.



IV- DELEGATION REGIONALE DU NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FARO

CETIC DE WANGAI

Econome : Monsieur **SELKIGNEMO BABA MOHAMADOU**, Agent Contractuel d'Administration, matricule **S-155 414**, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Monsieur YAVARA Abraham.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO REY

CES DE KOINDERI

Econome : Monsieur **DJAKARIYOU**, Agent Contractuel d'Administration, matricule **703 689-Q**, précédemment en service à la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Mayo-Rey, en remplacement de Monsieur GBAPORO GBAPORO Fabrice.

ARTICLE 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

ARTICLE 3.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le **28 MARS 2025**

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
000273 28 MAR 2025
PRIME MINISTER'S OFFICE

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,


NALOVA LYONGA
The Minister
Ministry of Secondary Education
REPUBLIC OF CAMEROON
Paix - Travail - Prospérité
1960